



40 ANS
**Politique
de la Ville**

*inventons
les territoires
de demain*

6 OCTOBRE 2017 - PRINTEMPS 2018



Emmanuel Macron,
président de la République

“

Le traitement des quartiers prioritaires de la politique de la ville doit demeurer une priorité. Ils sont bien souvent enchâssés dans nos villes ou dans les mêmes métropoles, mais ils constituent un défi profondément différent, et je veux que nous relevions ensemble ce défi en traitant les questions d'emploi et d'activité, de mobilité économique et sociale, d'entrepreneuriat, de lutte contre les discriminations, de développement de l'école, d'accès aux services publics et de défense de la laïcité. Ce sont tous ces combats que nous avons à conduire ensemble dans ces quartiers.

”

4 Édito

6 Les 40 ans de la politique de la ville, inventons les territoires de demain : le programme

8 Présentation des 40 ans de la politique de ville

10 Des actions décentralisées et labellisées

12 Cinq grandes manifestations nationales

14 Une nouvelle étape pour la politique de la ville

16 Faire réussir les quartiers prioritaires de la politique de la ville

18 De nouvelles perspectives pour la politique de la ville

20 Des moyens confortés dès 2018 : les crédits aux associations sanctuarisés, l'ambition du programme de renouvellement urbain amplifiée

22 La politique de la ville en actes

24 Éducation et réussite éducative dans les contrats de ville

26 Agir concrètement pour améliorer le cadre de vie des habitants

28 Favoriser la mixité sociale par l'attribution des logements sociaux

30 Améliorer l'image des quartiers populaires :
l'avis du Conseil national des villes

32 La carte des quartiers prioritaires de la politique de la ville

34 La carte des quartiers bénéficiaires du nouveau programme de renouvellement urbain



Jacques Mézard
ministre de la Cohésion
des territoires

Édito



Julien Denormandie
secrétaire d'État
auprès du ministre
de la Cohésion des territoires



Michel Rocard en 1988 parlait d'« *un grand problème des villes* » en soulignant les difficultés du quotidien vécues par des millions de nos concitoyens dans les quartiers populaires : « *la difficulté de trouver une place de crèche, le logement trop petit où trop bruyant, les problèmes d'emploi, les résultats scolaires des enfants, la sécurité dans le quartier - en un mot -, la vie* ».

C'est l'essence même de la politique de la ville, qui a aujourd'hui 40 ans, de trouver des solutions concrètes aux problèmes du quotidien, de réduire les inégalités, d'offrir les mêmes chances de réussite et d'épanouissement à toutes et à tous, quel que soit leur lieu de résidence.

C'est la conviction profonde que pour les quartiers prioritaires, qui regorgent de potentiels et de talents, mais qui cumulent aussi pauvreté et difficultés économiques et sociales, il est crucial de rénover les modes d'intervention des pouvoirs publics et d'apporter une réponse globale et partenariale impliquant services de l'État, élus, société civile et les habitants eux-mêmes.

Depuis 40 ans, beaucoup a été fait : création des zones d'éducation prioritaire et des missions locales, vote de la loi SRU pour plus de mixité sociale, lancement de la rénovation urbaine sous l'impulsion de Jean-Louis Borloo, mise en place des délégués du préfet, création des conseils citoyens...

Beaucoup reste à faire : le taux de chômage reste deux fois et demi supérieur à la moyenne nationale dans les quartiers, le taux de pauvreté y est deux à trois fois supérieur, les enjeux liés aux familles monoparentales, aux populations jeunes, à l'intégration des populations étrangères y sont plus prégnants, les foyers de délinquance persistent et les phénomènes de radicalisation se développent.

Lors de nos déplacements, les maires, les élus locaux, les représentants associatifs nous alertent à juste titre sur l'urgence d'agir, de donner une nouvelle impulsion à la politique de la ville.

Nous savons les efforts des élus locaux confrontés à des difficultés considérables et saluons leur engagement. Nous sommes aussi fermement convaincus que notre capacité à répondre aux difficultés rencontrées par les habitants des quartiers et à changer l'image de ces territoires est une des clés de la cohésion des territoires et du pacte républicain.

Le président de la République l'a rappelé, les quartiers sont une priorité du Gouvernement. Ces 40 ans ne doivent pas être une commémoration mais l'occasion de se tourner vers l'avenir et de répondre aux défis du présent.

Il est de la responsabilité de l'État de faire réussir les quartiers comme tous les territoires. Une première étape a été notre engagement de reconduire le budget de la politique de la ville en 2018 et pour les années suivantes et d'apporter un milliard d'euros supplémentaire au nouveau programme de renouvellement urbain. Au-delà des efforts financiers, il s'agit désormais de donner une nouvelle ambition à la politique de la ville avec la mobilisation de l'ensemble du Gouvernement et en partenariat avec tous les acteurs.

L'État ne pourra, ne devra faire seul. Il devra s'appuyer sur l'action quotidienne, résolue et essentielle des élus en charge de ces quartiers, du tissu associatif, des habitants et de l'ensemble de la société, dont les entreprises.

Le lancement des 40 ans, le 6 octobre, cela doit être l'occasion de montrer l'action souvent méconnue et pourtant remarquable des acteurs de terrain qui tissent le lien social et conduisent des projets innovants pour leurs territoires et l'ensemble de la société française. C'est aussi l'occasion de lancer une nouvelle étape de la politique de la ville que nous devons construire ensemble dans les prochaines semaines.







LE PROGRAMME

*inventons
les territoires
de demain*



Friche de la Belle de Mai, Marseille

1977

2017



*inventons
les territoires
de demain*

➤ La politique de la ville est née il y a 40 ans avec les premières opérations « Habitat et vie sociale » (1977), prémices de la politique de la ville et de sa méthode.

Malgré l'engagement des acteurs sur le terrain et les progrès réalisés en matière de cohésion sociale, de cadre de vie et de renouvellement urbain, et d'emploi, le regard porté sur les quartiers populaires reste encore trop souvent négatif et stéréotypé.

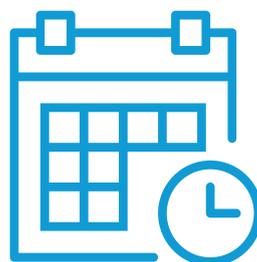
Il s'agit, pour ces 40 ans, de reconnaître et de valoriser les contributions de la société civile et d'engager une nouvelle étape reposant sur une politique de droit commun de l'État et des collectivités et des actions dédiées à travers la mise en œuvre de la feuille de route du ministère de la Cohésion des territoires.

↓

UN PROGRAMME POUR LES 40 ANS

- 1 **Pour parler des quartiers, les faire parler et promouvoir une autre image à travers des témoignages d'habitants et des exemples de réussite**
- 2 **Pour montrer ce que la politique de la ville, contemporaine de la décentralisation, a apporté aux habitants, aux politiques publiques et à la société française tout entière**
- 3 **Pour contribuer à la réflexion et donner un nouvel élan à la politique de la ville**

Tous les porteurs de projets sont invités à candidater pour participer au programme d'actions labellisées qui débute à l'automne 2017 et se déroulera jusqu'à la fin du premier semestre 2018



Octobre
2017
Printemps
2018



6 oct.

Manifestation inaugurale, en présence d'élus, d'acteurs de terrain et de conseillers citoyens



ANIMATION
Édouard Zambeaux,
journaliste



EN RÉGION

Des actions décentralisées à l'initiative des acteurs locaux (collectivités territoriales, réseaux associatifs...)



OCTROI DU LABEL

« 40 ans de la politique de la ville
Inventons les territoires de demain »



Des manifestations nationales thématiques, à Paris et en région

Une déclinaison dans les territoires mobilisant les conseils citoyens

Des actions de communication en direction à la fois du grand public et des publics spécialisés, et des partenariats avec les médias nationaux et locaux

LES PARTENAIRES

Différents partenaires s'impliquent déjà dans l'événement : Conseil national des villes, associations d'élus, Inter-réseaux des professionnels du développement social urbain, Amadeus, centres de ressources, fédération nationale des centres sociaux...

DES ACTIONS DÉCENTRALISÉES ET LABELLISÉES

La labellisation « 40 ans de la politique de la ville - Inventons les territoires de demain » vise à **distinguer des initiatives, des projets, des actions** :

- qui parlent des quartiers et de leurs habitants et en promeuvent une image positive : progrès accomplis, parcours de réussite, engagement des acteurs ;
- qui montrent l'apport de la politique de la ville aux habitants, aux politiques publiques et à la société française tout entière par sa capacité à innover.

Les porteurs de projets susceptibles de bénéficier de la labellisation peuvent être des collectivités locales, des associations, des conseils citoyens, des bailleurs, des centres de ressources, des réseaux professionnels, des opérateurs culturels, des établissements scolaires, etc.

Les actions peuvent utiliser différents supports : expositions, reportages, recueils de témoignages, manifestations culturelles, actions de communication, publications, organisation d'évènements, etc. Il peut s'agir d'actions nouvelles spécialement organisées à l'occasion des 40 ans, ou déjà prévues dans le cadre des appels à projets pour 2018 et/ ou dans la programmation des contrats de ville.

IMPORTANT
LES ACTIONS DEVRONT ÊTRE RÉALISÉES ENTRE LE 1^{ER} NOV. 2017 ET LE 30 OCT. 2018.

+ **INFOS PRATIQUES**
COHESION-TERRITOIRES.GOUV.FR
CGET.GOUV.FR



Peuvent être labellisées les actions suivantes :

- **actions valorisant les témoignages des bénéficiaires de la politique de la ville** (habitants des quartiers) et des acteurs de terrain (associations, professionnels de proximité...);
- **actions montrant l'apport de la politique de la ville sur un territoire donné dans la durée** (innovations dans les modes de faire ou le partenariat mobilisé, actions initiées par la politique de la ville et passées dans le droit commun, émergence de figures locales emblématiques, parcours de réussite exemplaires profitant aux quartiers);
- **actions montrant les transformations urbaines et sociales des quartiers ou des grands ensembles** ayant bénéficié de l'intervention de la politique de la ville (expositions, outils pédagogiques, etc.);
- **actions relevant d'échanges d'expériences entre villes conduisant des politiques en direction des quartiers populaires au niveau européen ou international.**



Les projets retenus pourront concerner

les trois piliers du contrat de ville :

- la cohésion sociale, incluant notamment le champ éducatif et culturel ;
- le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- le développement de l'activité économique et de l'emploi.

Une attention particulière devra être portée aux projets qui, dans leur conception et/ou leur réalisation, font appel à la participation citoyenne.

Le préfet de département décernera le label

« 40 ans de la politique de la ville – Inventons les territoires de demain » ; il pourra s'appuyer sur un comité de partenaires *ad hoc*, impliquant notamment les conseils citoyens.

Si nécessaire, un financement complémentaire pourra être attribué aux actions labellisées.

Pour certaines actions à caractère national

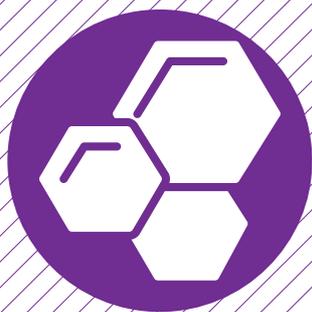
ou portées par un partenaire au niveau national, c'est le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) qui décernera le label.

Un kit de communication est mis à disposition des porteurs de projets labellisés, pour donner toute leur visibilité aux actions.

5 GRANDES MANIFESTATIONS NATIONALES

**1****EN ÎLE-DE-FRANCE**6 octobre 2017

Manifestation de lancement

**4****EN RÉGION**

Sur la base d'un appel à candidature, les villes sont invitées à accueillir l'un des quatre événements

Une série de rendez-vous thématiques ouverts à tous

Parce que la politique de la ville c'est articuler lien social, éducation, culture mais aussi environnement urbain au service des habitants des quartiers prioritaires, 5 grands rendez-vous se tiendront dans plusieurs régions de France.

Ces manifestations décentralisées permettront aux collectivités et aux services de l'État, sur la base d'un appel à candidature pour accueillir et porter chacun de ces thèmes. Ainsi, les acteurs de premier plan de la politique de la ville (associations, habitants, collectivités locales, services de l'État...), porteurs de nombreux apports et de projets en réponse aux besoins des habitants, seront pleinement associés à cette démarche visant à promouvoir une autre image des quartiers.



Lancement des « 40 ans de la politique de la ville – Inventons les territoires de demain »

--
Répondre aux défis du présent
Pour une nouvelle étape de la politique de la ville



Des acteurs engagés et des professionnels au service de l'humain

--
Une politique humaine et participative au plus près des habitants



Des opérations « Habitat et vie sociale » au nouveau programme national de renouvellement urbain

--
L'évolution des grands ensembles et des quartiers prioritaires



Les quartiers ne sont pas des déserts culturels

--
Quand les quartiers sont aussi des lieux d'émergence de nouvelles pratiques culturelles...



La politique de la ville : une politique innovante ?

--
L'innovation dans les quartiers prioritaires : des bonnes pratiques transposables ?

+ **INFOS PRATIQUES**
COHESION-TERRITOIRES.GOUV.FR
CGET.GOUV.FR





UNE NOUVELLE ÉTAPE POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE



*inventons
les territoires
de demain*

Tramway en direction du quartier Les Lauriers, Lormont

FAIRE RÉUSSIR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

OBJECTIF 1

Réduire de 50 % l'écart de taux de chômage entre les quartiers et la moyenne nationale sur la durée du quinquennat

LES MOYENS

- Mettre en place les emplois francs durant le quinquennat, pour encourager l'embauche des habitants des quartiers
- Mobiliser le service public de l'emploi en faveur des publics prioritaires
- Avoir une action renforcée sur des publics cibles dont les jeunes diplômés
- Développer le partenariat avec les entreprises en s'appuyant sur la Charte Entreprises & Quartiers

OBJECTIF 2

Lutter contre les phénomènes de ségrégation, en augmentant l'ambition des projets de renouvellement urbain et des politiques d'attribution de logements sociaux

LES MOYENS

- Doublement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) : passage de 5 à 10 milliards d'euros (engagement de l'État à hauteur d'un 1 milliard d'euros)
- Renforcement des interventions sur les équipements publics, notamment scolaires, tout particulièrement dans les quartiers connaissant le plus de difficultés, et intégration des enjeux commerce et immobilier d'activité
- Signature des nouvelles conventions de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), accompagnées des conventions intercommunales d'attributions (Cia) d'ici deux ans

OBJECTIF 3

Renforcer le lien social républicain

LES MOYENS

- Encourager et donner de la visibilité à toutes les initiatives favorisant le rapprochement des services publics et de la population...
- ... notamment dans le cadre des événements des « 40 ans de la politique de la ville - Inventons les territoires de demain »
- Encourager, identifier et développer les initiatives de la société civile
- Développer les initiatives pour lutter contre les stéréotypes véhiculés sur les quartiers

ET AUSSI...**OBJECTIF 4**

Veiller à ce que les conseils citoyens soient associés aux actions menées dans les contrats de ville

OBJECTIF 5

Poursuivre le travail de simplification engagé au profit des associations (dématérialisation des demandes de subventions ; généralisation des conventions pluriannuelles de financement)

OBJECTIF 6

Réviser à mi-parcours l'ensemble des contrats de ville (d'ici à la fin du premier semestre 2018)

+ **ALLER PLUS LOIN**
COHESION-TERRITOIRES.GOUV.FR
CGET.GOUV.FR

DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE



**UN COMITÉ
INTERMINISTÉRIEL
D'ICI LA FIN DE
L'ANNÉE POUR FIXER
UNE FEUILLE DE
ROUTE AMBITIEUSE
DU GOUVERNEMENT
SUR LE QUINQUENNAT**

Le comité interministériel des villes (Civ) sera réuni d'ici la fin de l'année autour d'un nombre limité de mesures **fortes, lisibles et mobilisatrices**.

L'enjeu du Civ est de **mobiliser les moyens de droit commun** des départements ministériels au bénéfice des quartiers et de leurs habitants.

Le second enjeu est aussi d'**orienter les moyens spécifiques de la politique de la ville** et d'**initier de nouvelles démarches, notamment d'expérimentation**, qui font partie de l'ADN de cette politique publique.

CHANGER DE POSTURE ET ENCOURAGER LES INITIATIVES

La politique de la ville peut être un laboratoire d'innovations

La journée du 6 octobre mettra en valeur des initiatives et des actions portées par des acteurs de la société civile qui peuvent irriguer la société française.

C'est d'abord et avant tout une politique qui doit se construire sur le terrain

Il faut aussi identifier, structurer et développer ce qui marche. Des territoires se distinguant comme exemplaires sur certains enjeux essentiels à la cohésion des territoires (citoyenneté, image des quartiers, rayonnement culturel...) pourraient être co-choisis pour travailler sur ces enjeux et les présenter au niveau national d'ici début 2018.

DES ENJEUX À TRAVAILLER ENSEMBLE

Au sein du Conseil national des villes (CNV) sur la place des femmes dans l'espace public en lien avec les travaux de la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes

- Sur la participation citoyenne et les conseils citoyens
- Sur le soutien à la création d'entreprises, avec la relance de l'Agence France Entrepreneur
- Sur l'image des quartiers, dans le prolongement de l'avis du CNV



+ **ALLER PLUS LOIN**
COHESION-TERRITOIRES.GOUV.FR
CGET.GOUV.FR

DES MOYENS
CONFORTÉS
DÈS 2018 :

LES CRÉDITS
AUX ASSOCIATIONS
SANCTUARISÉS,

L'AMBITION DU
PROGRAMME DE
RENOUVELLEMENT
URBAIN AMPLIFIÉE



SANCTUARISATION DES CRÉDITS

La sanctuarisation des crédits d'intervention du programme répond à un engagement du programme présidentiel selon lequel :

“ Nous organiserons le retour des services publics dans les quartiers, nous sanctuariserons les soutiens aux associations et aux professionnels de terrain qui construisent et nous associerons les habitants aux décisions qui les concernent ”



DOUBLEMENT DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN

“ Nous amplifierons le programme de rénovation urbaine en le portant à 10 milliards d'euros, permettant ainsi de répondre aux enjeux des 450 quartiers retenus ”

L'État participera au doublement de l'effort de renouvellement urbain en apportant 1 milliard d'euros sur la durée du nouveau programme.

Les crédits de la politique de la ville (PROGRAMME 147)

430,4

MILLIONS D'EUROS

PROJET DE LOI
DE FINANCES
2018

Ces crédits se composent pour l'essentiel des moyens investis dans les **contrats de ville - 342,4 millions d'euros** - en stabilité au regard de la loi de finances initiales 2017 :

- près de **28 600 actions à l'initiative de 11 500 porteurs de projets** dont 8 500 associations ;
- **540 programmes de réussite éducative** au bénéfice de **92 000 enfants** en 2016 ;
- **4 000 postes d'adultes relais**.

Ces crédits sont délégués aux préfets à près de **95 %** et programmés en relation étroite avec les collectivités locales et les autres partenaires dans le cadre des **contrats de ville 2015-2020**.

RENOUVELLEMENT URBAIN

Afin de lutter contre les phénomènes de ségrégation, l'ambition du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) sera amplifiée sur les **216 quartiers d'intérêt national**, où les difficultés sociales et urbaines sont les plus grandes et les **261 quartiers d'intérêt régional**.

L'objectif est de porter le financement du **NPNRU de 5 à 10 milliards d'euros** en lien avec les partenaires nationaux du renouvellement urbain. L'État accompagnera cette ambition à hauteur de 1 milliard pour solde de tout compte.





LA POLITIQUE DE LA VILLE EN ACTES

*inventons
les territoires
de demain*

Quartier Perrier, Annemasse

ÉDUCATION ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE DANS LES CONTRATS DE VILLE

La réussite éducative des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires est inscrite dans les contrats de ville. En partenariat avec l'Éducation nationale, toute la communauté éducative est ainsi mobilisée pour agir contre l'échec et le décrochage scolaires, et encourager l'implication des parents.



100

**MILLIONS
D'EUROS**

BUDGET TOTAL DES PROGRAMMES
DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE



540

PROGRAMMES
DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE
ACTIFS AU 31/12/2016

92 000

ENFANTS BÉNÉFICIAIRES

80%

DES ENFANTS SUIVIS
BÉNÉFICIENT D'UN
ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ

LES PROGRAMMES DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Ils visent à apporter un soutien éducatif, périscolaire, culturel, social et sanitaire aux 2 – 16 ans scolarisés dans un établissement situé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou relevant de l'éducation prioritaire.

L'ENGAGEMENT DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE : DIVISER PAR DEUX LES CLASSES DE CP ET CE1 EN RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

- Si l'École française a d'incontestables réussites, elle doit progresser encore dans sa capacité à réduire les inégalités sociales. Cette faiblesse est l'une des causes de la perte de confiance des Français en leur École.
- Pour combattre la difficulté scolaire, il faut donc agir à la racine en portant une attention spécifique aux plus fragiles.
- Des études scientifiques démontrent que réduire la taille des classes permet aux élèves les plus fragiles de progresser.
- Conformément aux engagements du président de la République, dès cette rentrée, environ 2 500 classes de CP situées dans les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (Rep+) seront dédoublées.
- Aux rentrées suivantes, les CP et les CE1 en réseaux d'éducation prioritaire (Rep et Rep+) seront dédoublés à leur tour.

Les cordées de la réussite

Elles ont pour objectifs de permettre l'accès des jeunes des quartiers prioritaires aux filières d'excellence et aux études supérieures (grandes écoles, universités, classes préparatoires).

364

CORDÉES ACTIVES

79 000

ÉLÈVES BÉNÉFICIAIRES EN 2016

Les parcours d'excellence

Ces parcours renforcent les « Cordées de la réussite » et s'adressent aux élèves volontaires, de la 3^e à la terminale, scolarisés dans un établissement inscrit dans un réseau d'éducation prioritaire renforcée (Rep+).

11,6

MILLIONS D'EUROS POUR LES CORDÉES ET LES PARCOURS D'EXCELLENCE



AGIR CONCRÈTEMENT POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS

La gestion urbaine de proximité (Gup)

Une démarche partenariale avec les acteurs locaux : pour l'entretien des immeubles et des espaces collectifs, l'aménagement d'équipements, le développement du lien social et de la tranquillité publique.

**UNE GUP PRÉVENTIVE EST MOINS COÛTEUSE
QU'UNE GUP RÉPARATRICE**

La Gup, c'est l'affaire de tous !

Le contrat de ville - pilier renouvellement urbain et cadre de vie - fixe les moyens dédiés localement à la Gup par chacun des partenaires.

En complément, les bailleurs sociaux signent une convention spécifique qui les engage à améliorer durablement la qualité du service rendu aux locataires.

**LES OPÉRATIONS DU NPNRU
DOIVENT TENIR COMPTE DE LA GUP
DÈS LA CONCEPTION DU PROJET**

Placer la Gup au cœur du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

Les nouvelles opérations de renouvellement urbain doivent comporter un projet de gestion urbaine de proximité visant à améliorer le fonctionnement du quartier.

Élaborés en amont de ces opérations, les projets de Gup s'inscrivent dans les contrats de ville. Ils doivent être adaptés aux spécificités du quartier, permettre de minimiser les nuisances liées aux chantiers, et assurer la pérennisation des investissements.



LES « SERIAL CLEANERS » DE BREST MÉTROPOLE

La Gup contribue au développement durable en sensibilisant les habitants aux économies de charges : elle permet ainsi pour l'augmentation de leur « reste pour vivre ». Elle favorise ainsi les innovations des citoyens, et s'inscrit ainsi dans une démarche d'empowerment.

Brest Métropole a fait de la propreté une affaire collective : elle assure les prestations de propreté des voies publiques (balayage, lavage, curage), tout en invitant les habitants à devenir des « *serial cleaners* » qui contribuent eux-mêmes à l'amélioration de la qualité des espaces urbains et de la voirie.



Les moyens spécifiques apportés aux bailleurs sociaux

Pour renforcer leurs moyens de gestion de la tranquillité publique, d'entretien du patrimoine et d'animation du lien social, les bailleurs sociaux peuvent bénéficier d'un abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) situées en quartier prioritaire de la politique de la ville.



1,3

**MILLIONS
D'EUROS**

C'EST LE MONTANT TOTAL DE L'ABATTEMENT DE TFPB À L'ÉCHELLE NATIONALE, EN 2017

L'expertise des habitants

Les collectivités et les bailleurs s'appuient sur les usages et les besoins des habitants pour repérer les dysfonctionnements des quartiers (diagnostics de sûreté et de sécurité publique, ...) et formuler des préconisations d'amélioration.



FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE PAR L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) concentrent 30 % des logements sociaux et leurs locataires ont des revenus de 18 % inférieurs à ceux des locataires du parc social hors QPV. L'entrée en application de la loi Égalité et citoyenneté tend à casser cette logique de ségrégation.



AU MOINS

30 %

DES LOGEMENTS SOCIAUX
DISPONIBLES HORS DES QPV
ATTRIBUÉS AU QUART DES
DEMANDEURS DE LOGEMENTS
SOCIAUX LES PLUS PAUVRES

CE QUI CHANGE
AVEC LA LOI ÉGALITÉ
ET CITOYENNETÉ



DES LOGEMENTS SOCIAUX
DISPONIBLES EN QPV ATTRIBUÉS
AUX TROIS-QUARTS DES
DEMANDEURS DE LOGEMENTS
SOCIAUX LES PLUS AISÉS

75 %

COMMENT ?



En faisant travailler ensemble les acteurs concernés par l'attribution des logements sociaux : bailleurs sociaux, État, collectivités, Action logement, associations de locataires...



En formalisant une convention intercommunale d'attribution, qui définit les objectifs, les engagements et les obligations de moyens pour y parvenir.



En modifiant les pratiques pour plus de transparence et d'équité dans le système d'attribution et pour une meilleure information des demandeurs.

OBJECTIFS

Enrayer la concentration de pauvreté dans le parc social des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Permettre aux ménages les plus modestes de se loger dans tous les quartiers, même les plus attractifs

Conforter les actions conduites dans les contrats de ville et la dynamique de renouvellement urbain

Accompagner les occupants des logements HLM qui le souhaitent vers l'accession à la propriété

L'accession des locataires à la propriété sera facilitée. L'achat/vente sera sécurisé grâce à une structure dédiée. Cette structure visera à simplifier et multiplier le nombre de ventes à l'occupant à moyen terme, portant le nombre de ventes à 40 000 logements par an. Le financement de la construction du logement social sera ainsi conforté.



EN SAVOIR PLUS
COHESION-TERRITOIRES.GOUV.FR

AMÉLIORER L'IMAGE DES QUARTIERS POPULAIRES

L'AVIS DU CONSEIL
NATIONAL DES VILLES

À l'été 2016, le Conseil national des villes (CNV) a remis, au ministre chargé de la politique de la ville, un avis sur l'image des quartiers populaires dans les médias. Ses préconisations se déclinent en quatre axes complémentaires.

FORMER

La lutte contre les stéréotypes doit être généralisée. Le CNV recommande la mise en place de formations pour les journalistes, relatives au choix des images et des paroles d'experts, aux pratiques d'interviews et aux questions sémantiques.

INTÉGRER

Le CNV estime nécessaire de diversifier les origines des journalistes et des collaborateurs des médias par :

- des incitations et une meilleure information sur les filières d'accès aux écoles de journalisme et de techniciens des médias ;
- une ouverture des formations, en apprentissage et en alternance, aux résidents des quartiers prioritaires.

→ Retrouvez l'avis complet sur www.cget.gouv.fr

« Améliorer l'image des quartiers prioritaires et de leurs habitants revient à demander que le reflet soit raisonnablement fidèle à la réalité. »



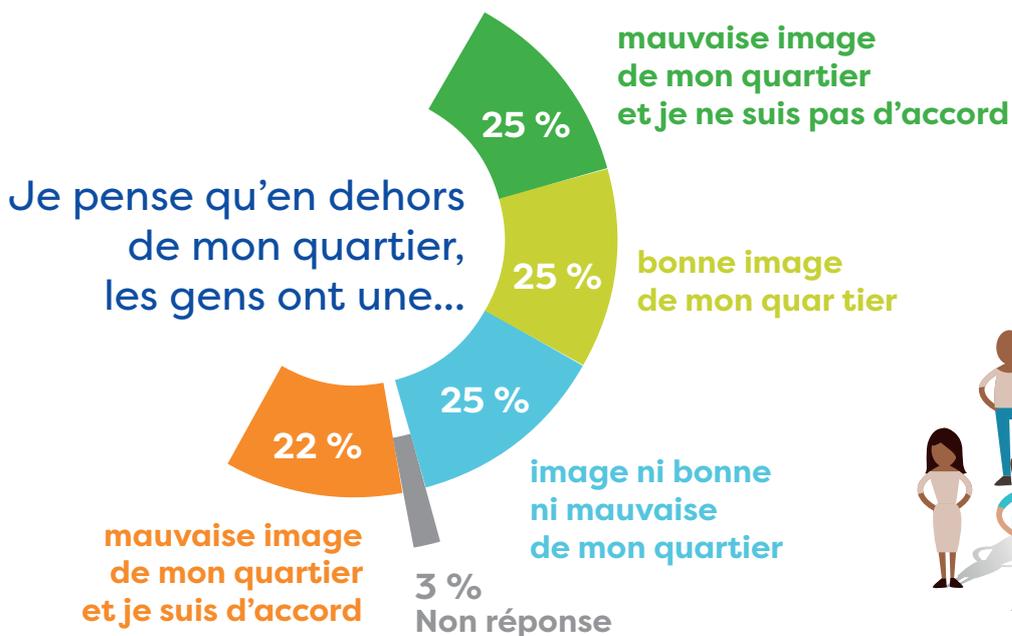
DONNER À VOIR

Le CNV préconise que chaque média s'attache à produire une présentation « équilibrée, juste et objective » des quartiers prioritaires, autant dans le traitement de l'actualité que dans la réalisation de fictions, documentaires ou émissions de divertissement.

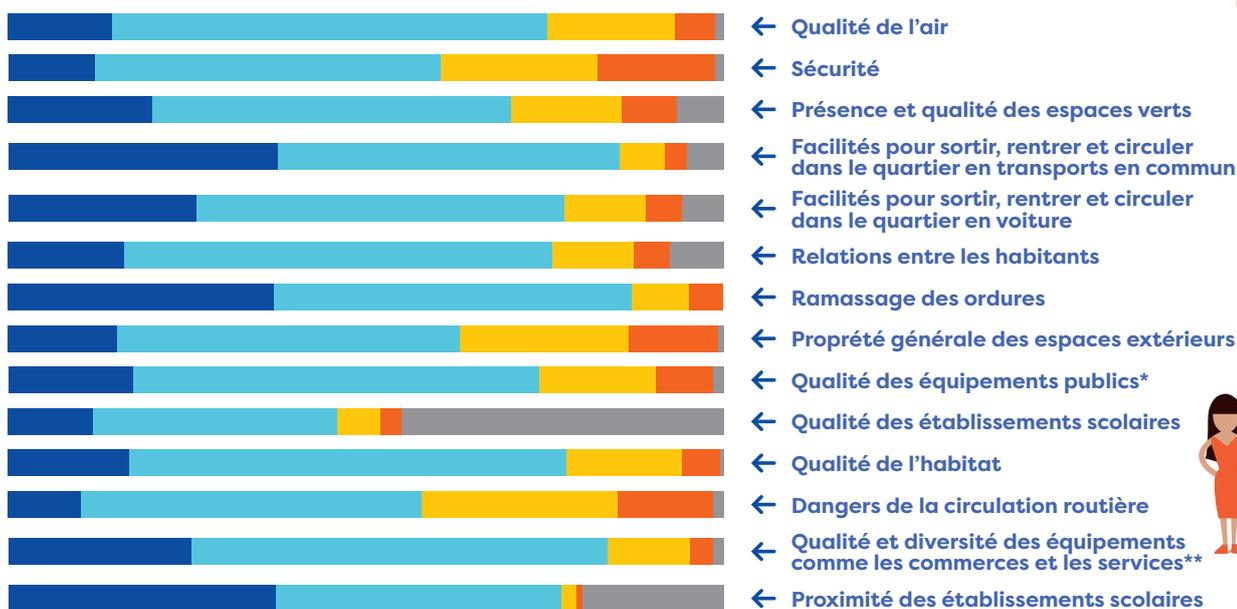
Une attention particulière doit être portée à la richesse multiculturelle et linguistique présente dans les quartiers, qui mérite d'être mieux valorisée.

MESURER

Le CNV propose la mise en place d'un baromètre pour mesurer l'image des quartiers dans les médias. Ses résultats seraient publiés dans le rapport annuel de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV).



Perception du quartier par ses habitant.e.s

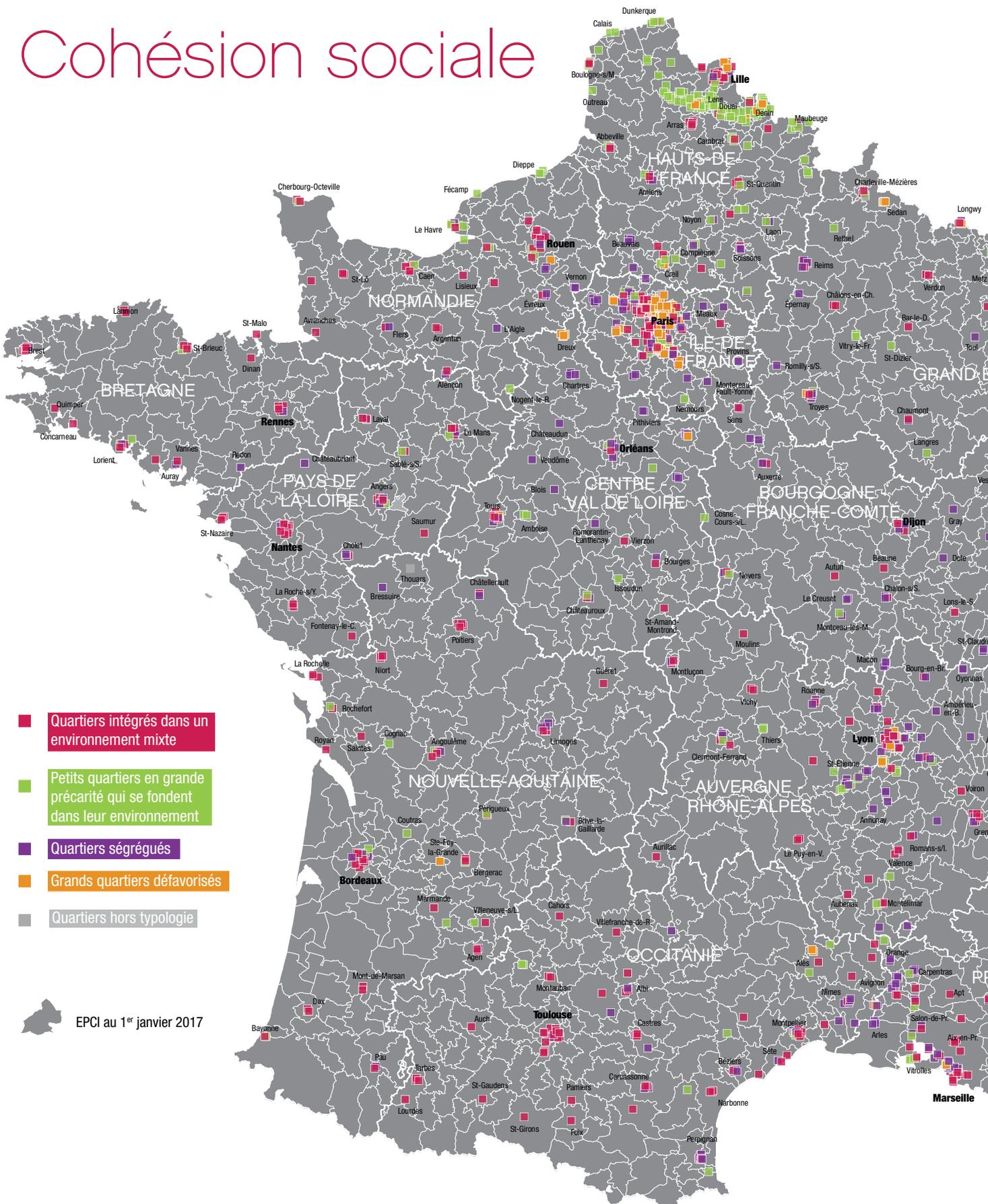


■ Tout à fait satisfait.e
 ■ Plutôt satisfait.e
 ■ Plutôt pas satisfait.e
■ Pas du tout satisfait.e
 ■ Non réponse

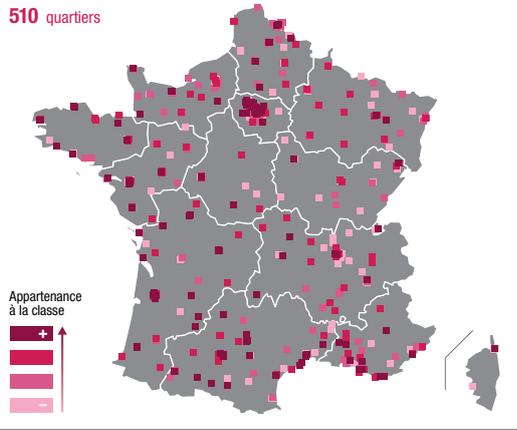
*Aires de jeux, éclairages
 **Banques, postes, médecins, etc.

Typologie des quartiers prioritaires

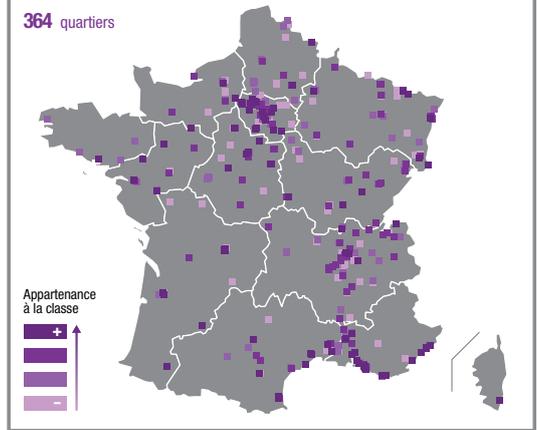
Cohésion sociale



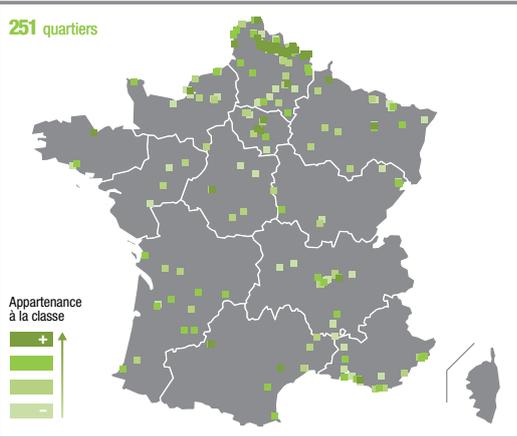
Quartiers intégrés dans un environnement mixte



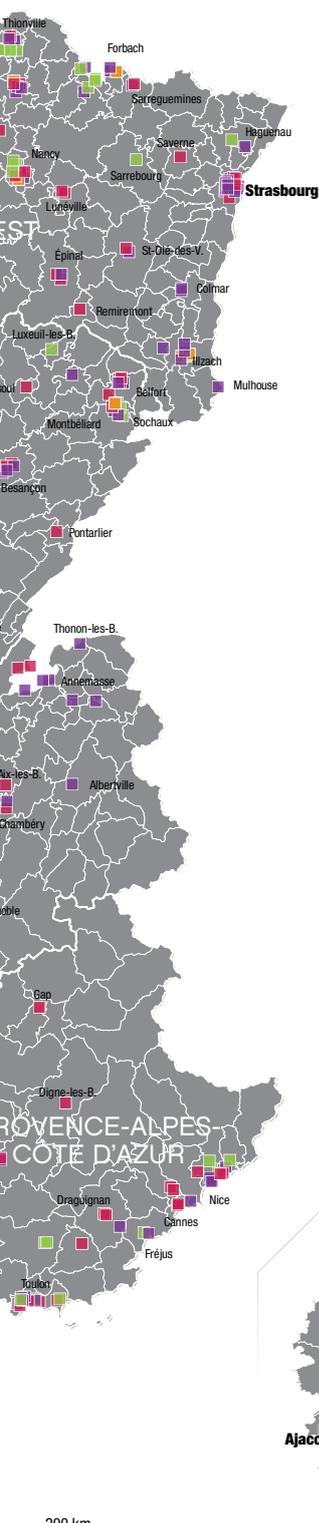
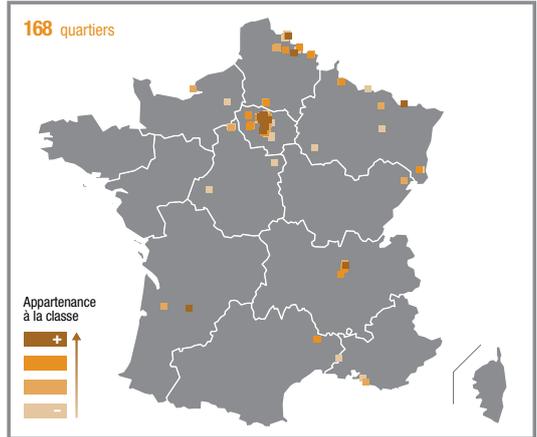
Quartiers ségrégués



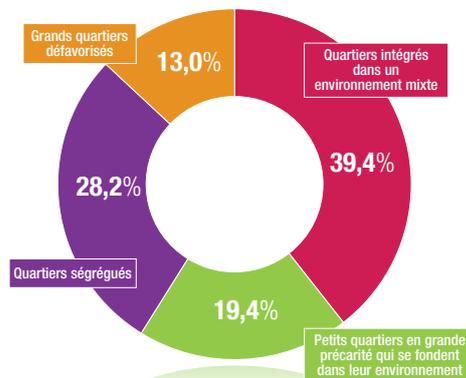
Petits quartiers en grande précarité qui se fondent dans leur environnement



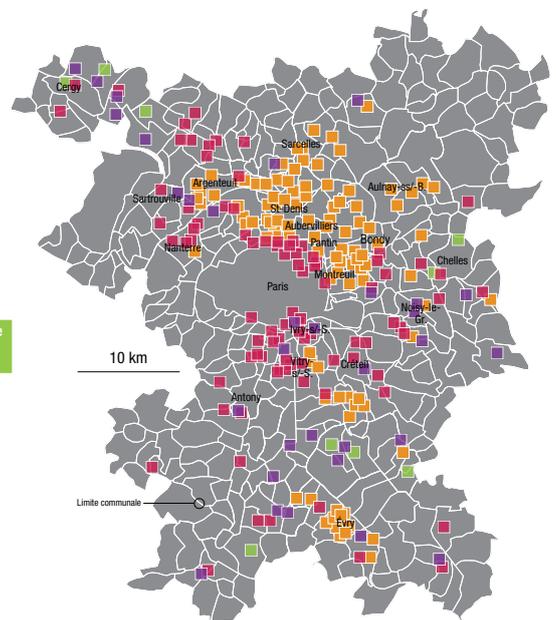
Grands quartiers défavorisés



Répartition des quartiers dans les classes



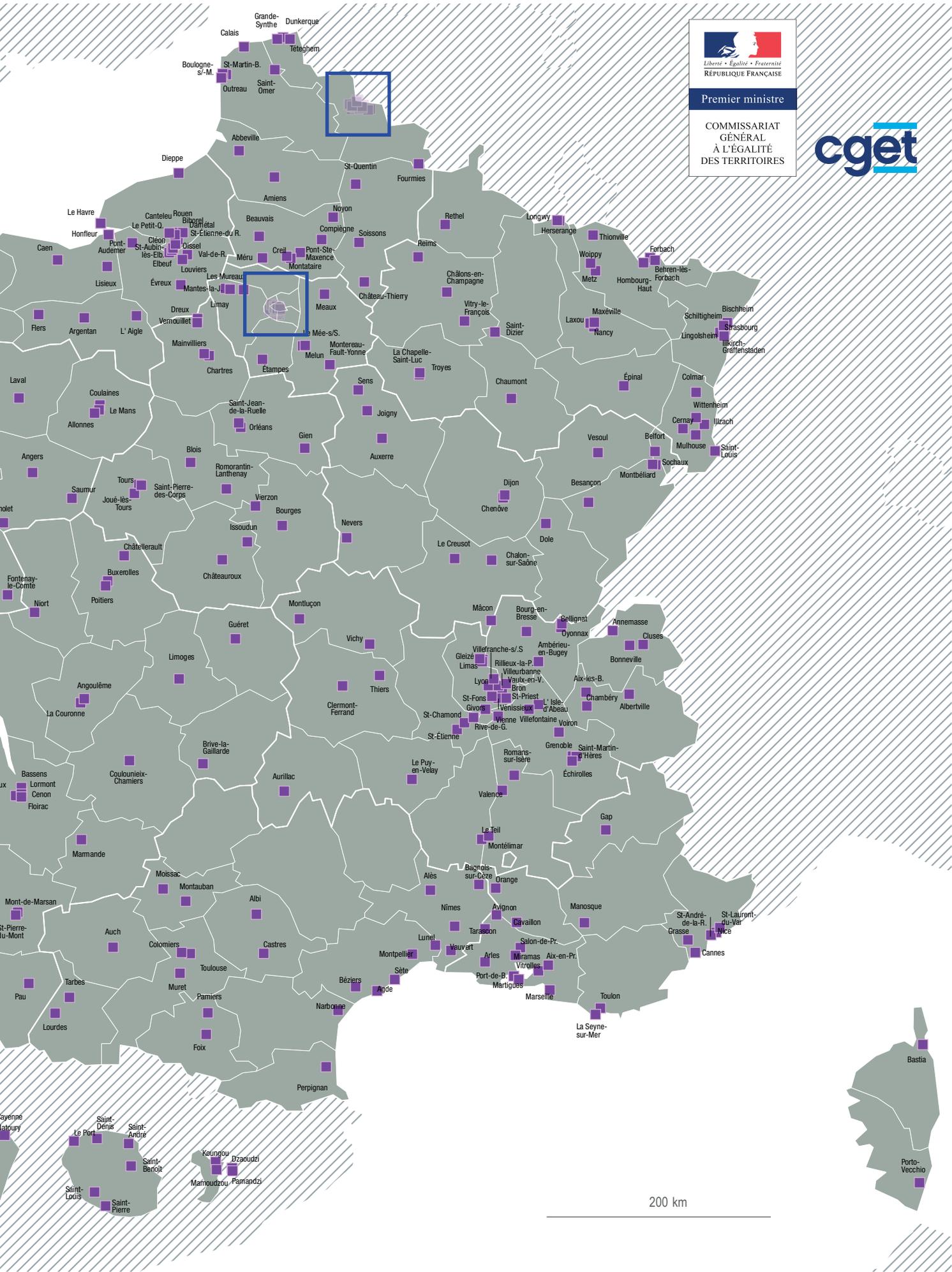
ZOOM SUR l'agglomération parisienne





Premier ministre

COMMISSARIAT
GÉNÉRAL
À L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES



200 km



Ministère de la Cohésion des territoires

Contact presse : 01 44 49 85 65
presse@cohesion-territoires.gouv.fr

www.cohesion-territoires.gouv.fr

 @Min_territoires



Commissariat général à l'égalité des territoires

www.cget.gouv.fr

 @CGET_gouv

 CGETgouv